

**Arrêté de stationnement
Parking Rue Thelliez
Du 3 au 18 mai 2018**

07-18

Madame le Maire de Mutigny,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2212-1, L.2212.2 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-8, R 411-25 et R 413-1,

Vu le Code Pénal, notamment son article R 610-5 ;

Considérant que des travaux de maçonnerie sont prévus au niveau du parking communal de la rue Thelliez,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter tout risque d'accident et d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1 :

Le stationnement sera interdit du 3 au 18 Mai 2018 sur le parking communal de la rue Thelliez

Article 2 :

Une signalisation adaptée sera apposée pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté est effectuée auprès de la brigade de Gendarmerie de Dizy.

Article 4 :

Madame le Maire, Madame le Commandant de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Mutigny, le 30 Avril 2018

Le Maire

Marie-Claude REMY